

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010**

58/2010 : "subvention exceptionnelle au comité «Les Amis du Jumelage d'Etréchy»"

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**M. MEUNIER** présente le rapport.

Lors des cérémonies organisées pour la célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage ETRECHY-OSTRACH, le Comité « Les Amis du Jumelage d'Etréchy » ont pris une part importante dans l'organisation et la logistique.

Aujourd'hui, le bilan financier de cette opération fait apparaitre un besoin de financement de 2700 € qu'il convient de compenser par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point.

Considérant que le Comité « Les Amis du Jumelage d'Etréchy » ont pris une part importante dans l'organisation et la logistique de célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage ETRECHY-OSTRACH

**APRES DELIBERATION, Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle au comité « Les Amis du Jumelage d'Etréchy » à hauteur de **2 700.00 €**.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du présent budget.

Etréchy ensemble et solidaires